



PENVENAN, le 13 février 2024,

Madame le Maire, Denise PRUD'HOMM,

Aux Conseillers Municipaux

## INVITATION

**OBJET : CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE : LUNDI 19 FÉVRIER 2023**

**HEURE : 20H00**

**LIEU : SALLE D'ANIMATION DE BUGUÉLÈS**

**ORDRE DU JOUR :**

**1. AFFAIRES FINANCIÈRES :**

- Convention de financement d'un emploi associatif de la JAP ;
- Convention de partenariat avec l'association « L'air du large » pour l'organisation de l'édition 2024 du festival de Buguéls ;
- Convention de partenariat avec l'Association des Activités Nautiques de Port-Blanc ;
- Subventions aux associations ;
- Convention de partenariat pour la construction du Centre de secours et d'incendie de Minihi-Tréguier ;
- Exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties de logements neufs à haute performance énergétique.

**2. AFFAIRES MARITIMES**

- Tarifs de location des mouillages non équipés dans la zone de mouillages de Buguéls ;
- Tarifs de location des mouillages au port de Port-Blanc ;
- Tarifs des activités du Centre nautique ;

**3. PERSONNEL COMMUNAL :**

- Actualisation du tableau des effectifs ;
- Mise en œuvre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

**4. AFFAIRES SCOLAIRES :** Rythmes scolaires – demande de renouvellement de la dérogation pour une organisation du temps de travail sur 4 jours.



## 5. PROJET DE CONSTRUCTION DU LOTISSEMENT COMMUNAL - RUE DES PROMENADES

- Approbation des projets de travaux d'alimentation basse tension, d'éclairage public, de fourniture et pose du génie civil du réseau de communication électronique, réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor (SDE 22) ;
- Approbation de la convention fixant les modalités de participation financière avec la SPLA LTA dans le cadre des travaux réalisés par le SDE 22.

## 6. AFFAIRES FONCIÈRES :

- Bilan des opérations immobilières pour l'année 2023 ;
- Projet de cession d'une partie du chemin rural n°13 situé à Kermenguy.

## 7. MOTIONS DE SOUTIEN

- Annulation du plan de fermeture de 45 classes en Côtes-d'Armor et obtention de l'ouverture de toutes les classes et places nécessaires ;
- Maintien des Urgences au CH de Lannion-Trestel ;
- Maintien du restaurant universitaire du CROUS du Centre-ville de Lannion.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

Pour le Maire empêché  
et par obligation,  
Le Maire, l'Adjoint délégué.

**Madame Denise PRUD'HOMM**



*[Handwritten signature]*  
M. Pierre SIMON